



Je suis ivoirienne mariée à un français

Par **kellyn81**, le **15/06/2010** à **03:53**

Bonjour,rrnrje suis ivoirienne mariée à un français depuis 2006, et je réside en France depuis 2 ans et demi et il y a eu erreur sur notre transcription d'acte de mariage français qui date de 2007 au lieu de 2006 et cela crée un blocage au niveau de ma carte long séjour de (10 ans) que j'avoue l'attente devient pénible bien vrais qu'entre temps il me renouvelle des récépissés de 3 mois mais je suis supprimé en tant que demandeur d'emploi par l'ANPE à chaque fois que mon titre arrive à expiration ce que je désapprouve et qui rend la situation plus difficile qu'elle en ai déjà.rrnrLe problème est que entre temps notre situation de couple ne s'améliore pas et je suis victime de violence parfois quand j'ai mon mot à dire (enfin je ne vais pas rentrer dans tout les détails on en finirai pas) mais visiblement je suis à bout de force et j'aimerais rentrer dans mon pays.rrnrMais je constate qu'il n'y a pas de programme de réinsertion pour les conjoints de français qui veulent retourner chez eux, alors que j'ai tout laisser derrière moi et en repartant sur un coup de tête cela n'est pas une bonne solution pour moi non plus . rnrnAlors quoi faire? je veux divorcé je suis consciente que l'on me renverrai dans mon pays. il y a t'il un programme pour les personnes qui sont dans mon cas et qui ce retrouve sans ressource et sans moyens?rrnrMerci pour votre aide et votre attention !

Par **chris_idv**, le **16/06/2010** à **12:25**

Bonjour,rrnrJ'ai du relire votre message plusieurs fois avant d'arriver à croire ce que vous avez écrit: vous souhaiteriez que l'état Français finance votre voyage de retour
???rrnrSalutations,

Par **chris_idv**, le **16/06/2010** à **15:05**

Bonjour,rnrnUne conjointe étrangère d'un citoyen français, en situation régulière en France a la "possibilité de retourner dans son pays avec un voyage gratuit et en plus une somme de 2000 euros".rnrnMerci de citer les textes correspondants afin que je puisse mettre à niveau mes modestes connaissances ...rnrnCordialement,

Par **chris_idv**, le **16/06/2010** à **16:06**

Bonjour,rnrnDois-je en déduire que d'un point de vue pratique vous n'avez aucun texte pour étayer vos déclarations péremptoires ?rnrnCdt,